



Particularités de la Commune :

Révision du PLU

Territoire de l'est dijonnais de 22.7 km²
2617 habitants en 2015

Emprise urbaine centralisée
Proximité immédiate avec l'aire urbaine de Dijon
Territoire accessible via les principaux axes de circulation
Présence d'une zone économique
Mixité de fonction au sein du bourg

Objectif démographique de 3200 habitants
Emprises ouvertes à l'urbanisation de 11 Ha

Commune de pôle de proximité au titre du SCOT
du Dijonnais
Développement touristique, de loisirs et économique



Commune de ARC SUR TILLE

Le groupement :

DORGAT Mandataire



EMC Environnement
Bureau d'études & de conseils en environnement

CHATON • GRILLON
BROCARD • GIRE
COBIC
Cabinet aménageur



Standard CNIG 2014 -
validation du GPU



Commune de niveau 4



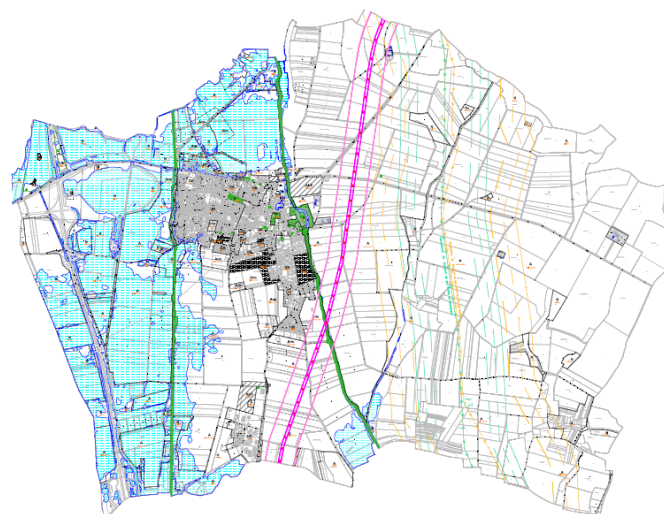
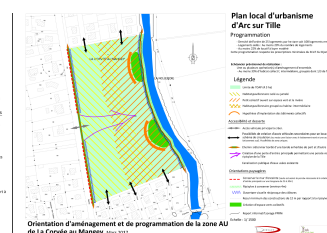
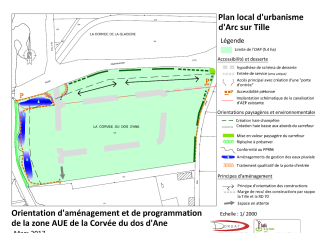
Demande de cas par cas sans
évaluation environnementale



Contenu modernisé du Code de
l'Urbanisme

Quelques outils réglementaires mobilisés :

Orientations d'Aménagement et de Programmation
Secteurs de mixité sociale
Secteur imposant une taille minimale de logements à prendre en compte
Mise en place d'un lexique réglementaire
Prise en compte du contenu modernisé du Code de l'Urbanisme
Un zonage réglementaire adapté en fonction des spécificités des secteurs graphiques
Secteurs où l'existence de risques justifie que les constructions ou aménagements soient soumis à des conditions spéciales (aléa inondation, zone de danger des canalisations de gaz)
Identification de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Délimitation de l'emprise des extensions et annexes des constructions d'habitat existantes
Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limités
Création - maintien d'emplacements réservés
Fiche d'identification du patrimoine
Zones de bruit



Dates clés :

Délibération de lancement : 05/11/2015
Délibération d'approbation : 11/06/2018

Principaux enjeux relevés :

PPRI inondation
Richesse écologique à préserver
Influence agricole du territoire
Pression foncière
Pôle de proximité au titre du SCOT
Développement économique et de loisirs

